

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-JACQUES DE LA LANDE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 FÉVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 du mois de février à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jacques-de-la-Lande, sous la présidence de Luc Simon, en sa qualité de Vice-Président du C.C.A.S de Saint-Jacques-de-la-Lande, dûment convoqués ;

**PRESENTS (S) :**

M. Luc SIMON Vice-Président ;  
M. Marcel Biard Administrateur  
Mme Marie-Jeanne LEBRETON Administratrice ;  
M. Jean-Marie GANEAU Administrateur ;  
M. Thierry MORIN Administrateur  
M. Henri GENDROT Administrateur  
M. Daniel BOUET Administrateur  
M. Rodolphe LLAVORI Administrateur  
Mme Martine FRIOT Administratrice  
Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Membres en exercice :	13
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes Pour :	12
Votes Contre :	0
Abstention :	0

**PROCURATION(S) DE VOTE :**

Mme Marie DUCAMIN Présidente donne procuration à Luc SIMON  
M. Clément DAVID Administrateur donne procuration à Marcel BIARD  
M. Pierre-François LEBRUN Administrateur donne procuration à Jean-Marie GANEAU

**ABSENTE EXCUSEE :**

Mme Marie LOCKHART Administratrice

Le secrétariat a été assuré par Julie Simon Directrice du CCAS

**Délibération N° 02\_2023 FINANCES Rapport D'Orientation Budgétaire 2023**

**Monsieur le Vice - Président expose :**

**VU** l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;  
**VU** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) définissant les modalités des règles de construction budgétaire par le biais d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire,

**CONSIDÉRANT** la responsabilité du Président du CCAS dans le cadre de la construction des grandes orientations budgétaires ;

**CONSIDÉRANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire visant à présenter la structure et l'évolution des dépenses dans une démarche prospective (incluant les effectifs);

**CONSIDÉRANT** le Rapport présenté ci-après pour l'année 2023 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration**

**DÉCIDE** de prendre acte du Rapport d'Orientation Budgétaire et des grandes orientations pour 2023 ;

Fait et délibéré le 7 février 2023,  
Par délégation de La Présidente,  
Luc Simon Vice-Président du CCAS

